

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-1-4

Séance du vendredi 18 mars 2016

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

Sigr_poseidon

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L 3312-2 et L 3312-3 du C.G.C.T. relatifs au budget du Département,
- VU les articles L 3321-1 et L 3321-2 du C.G.C.T. relatifs aux dépenses obligatoires du Département,
- VU l'article L 3322-1 du C.G.C.T. relatif aux dépenses imprévues,
- VU la délibération n° CG-2016-1-1-1 du 5 février 2016 relative aux orientations budgétaires 2016,
- VU la délibération n° CG-2015-4-1-3 du 16 avril 2015 relative à l'adoption du règlement financier,
- VU la délibération n° CG-2014-6-6-1 du 4 décembre 2014 relative à la création de la régie départementale de production d'énergie électrique,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'inscrire à la section de fonctionnement un montant de 9 430 290,87 M€ (nature 002), ainsi qu'un montant de 20 000 000 € (nature 1068) à la section d'investissement, correspondant globalement au solde de 29 430 290,87 € disponible à la clôture de l'exercice 2015 sur le budget principal,
- d'inscrire une recette d'investissement de 46 015 637,37 € (nature 1068) en prévision de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2015,
- d'arrêter le volume du budget 2016 au montant global de 878 581 708,31 €, dont 874 412 075,31 € pour le budget principal et 4 169 633 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance, et de confirmer le vote par chapitre,
- d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit un nouveau taux de 13,17 % au lieu de 12,47 %,
- de prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés au rapport (annexe 1),
- de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexées au rapport (annexe 2),
- de fixer le montant du financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à hauteur de 60 K€ en 2016, soit 0,02 % du produit perçu au titre de la taxe d'aménagement en 2015,
- d'approuver la réinscription à concurrence de 478 078,22 € des restes à réaliser de fonctionnement 2015 conformément à l'annexe n° 3 jointe à la présente délibération,
- d'inscrire un complément de provision pour indus RSA, RMA, RMI, d'un montant de 130 436,17 € portant ainsi la provision à 990 649,39 € conformément à l'annexe n°4 jointe à la présente délibération. Ce montant constitue le total n'ayant pu être recouvré par le payeur au 31/12/2015,
- d'inscrire un complément de provision de 1,1 M€ pour risque juridique conformément à l'annexe n° 4 jointe à la présente délibération,
- d'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2016 à 45,56 M€ maximum en dépenses d'investissement,
- d'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2016 à 6,093 M€ maximum en dépenses de fonctionnement,
- d'adopter, pour les dossiers non encore votés, les nouvelles modalités de versement des subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées dépendantes, telles que précisées ci-après :
 - pour les subventions inférieures ou égales à 100 000 € : un versement unique effectué en fin d'opération, sur la base des justificatifs visés à l'article 6.2 du règlement financier,
 - pour les subventions supérieures à 100 000 € : versement d'une avance de 25 % sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux puis, à partir de l'année suivante, trois acomptes fixes annuels de 25 %, conditionnés à la production des justificatifs visés à l'article 6.2 du règlement financier, attestant l'avancement correspondant des travaux. Le dernier acompte sera versé dans la limite des dépenses réelles justifiées,
- de modifier en conséquence l'article 6.1.2 « Cas particulier », de la deuxième partie du règlement financier, pour les paragraphes concernant les établissements pour personnes âgées dépendantes,
- de proroger jusqu'à fin 2019 le délai de validité des subventions allouées au Centre Hospitalier de Mulhouse, par délibération du 13 décembre 2012, pour un montant de 3 297 000 € (réhabilitation de 157 lits) et au Centre Hospitalier de Cernay, par délibération du 12 décembre 2013, pour un montant de 1 680 000 € (réhabilitation de 80 lits), et de préciser qu'en conséquence seront appliquées à ces dossiers, dans le cadre

de cette prorogation, les nouvelles modalités de versements des subventions d'investissement aux établissements pour personnes âgées dépendantes,

- d'affecter du budget principal au budget de la régie départementale un complément de dotation de 369 356,29 €, portant ainsi le montant de la dotation de la régie à 1 711 469,74 €, conformément à l'annexe n° 5 jointe à la présente délibération,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

31 voix pour : MM. Daniel ADRIAN, Olivier BECHT, Pierre BIHL, Alain COUCHOT, Max DELMOND, Mmes Sabine DREXLER, Patricia FUCHS, M. Alain GRAPPE, Mme Bernadette GROFF, MM. Michel HABIG, Vincent HAGENBACH, Mme Emilie HELDERLE, M. Nicolas JANDER, Mmes Fatima JENN, Brigitte KLINKERT, Annick LUTENBACHER, Monique MARTIN, Josiane MEHLEN-VETTER, Lara MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes Fabienne ORLANDI, Karine PAGLIARULO, Catherine RAPP, MM. Raphaël SCHELLENBERGER, Marc SCHITTLY, Mme Pascale SCHMIDIGER, MM. Eric STRAUMANN, Philippe TRIMAILLE, Pierre VOGT, Rémy WITH.

3 abstentions : Mme Martine DIETRICH, M. Yves HEMEDINGER
Mme Marie-France VALLAT